

PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 23 mars 2020

Le directeur départemental des territoires

à

Mairie de Saint-Claude 32 rue du pré 39200 SAINT-CLAUDE

direction départementale des territoires Jura

service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt

Objet : franchissement de cours d'eau pour débardage

références : EJ- 39-2020-00050

affaire suivie par : Emilie JOUAN

Pôle eau

tél.: 03 84 86 80 87, fax: 03 84 86 80 10 courriel : emilie.jouan@jura.gouv.fr

PJ: - un dossier

- copie du récépissé de déclaration

- accord sur déclaration

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du dossier de déclaration déposé par le Groupement forestier 5P en date du 19 février 2020 concernant le franchissement d'un cours d'eau sur la commune de Saint-Claude, conformément à l'article R214-37 du Code de l'environnement.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision concernant cette déclaration, ainsi que la notification de l'affichage à nous retourner à l'issue de la procédure.

horaires d'ouverture :

9h00 - 11h45 13h45 - 16h30

4, rue du Curé Marion 39000 Lons-le-Saunier

téléphone: 03 84 86 80 00

télécopie : 03 84 86 80 10

courriel:

ddt@jura.gouv.fr

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,

Le chef du service de l'eau, des risques, de l'environnement et de la forêt,

Bertrand BROHON